Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20261105-D88_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Étaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, M. Alain GUILLEMOT, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUÉRAULT, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, Mme Chantal BOISSIÈRE, M. Alexis LORET, Mme Emmanuelle MARTIG, Mme Marie LÉONARD, Mme Aude RENOUARD, Mme Justine TESSIER et Mme Mélyssa DUFEIL PAUTREL.

Pouvoirs : Mme Kassandre GUÉPIN a donné pouvoir à M. Guillaume GUÉRAULT.

Étaient absents : M. Régis SIMON, M. Cyrille DELAPORTE, M. François AGENAIS, M. Joan TOURNIER et M. Alban BELLIER.

Secrétaire de séance : M. Guillaume GUÉRAULT en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 23 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation : 23 octobre 2026

Délibération n° 88-2026

Objet : Finances & Marchés – Convention financière – Effacement de réseaux – Rue de Dol – Syndicat Départemental d'Energie 35

Rapporteur : M. Alain GUILLEMOT, 3ème adjoint

Expose,

Monsieur GUILLEMOT, adjoint à la voirie, expose aux membres du Conseil municipal les modalités techniques et financières liées aux travaux d'effacement de réseaux situés rue de Dol.

Le Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) a transmis à la commune de La Fresnais une étude technique détaillée ainsi qu'une convention relative à la réalisation de travaux d'effacement de réseaux rue de Dol, référencés sous le numéro de dossier PE22-1400.

Cette opération vise à coordonner les travaux sur les réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications, afin d'assurer une maîtrise d'ouvrage unique et d'optimiser la réalisation de l'investissement public.

Conformément à l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique, la convention prévoit de désigner le SDE35 comme maître d'ouvrage unique de l'opération. À ce titre, le syndicat assurera notamment la coordination des études et des travaux, la gestion

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20261105-D88_2026-DE

administrative, financière et comptable de l'opération ainsi que la réception des ouvrages.

Le coût prévisionnel des travaux de renforcement du réseau public de distribution d'électricité, intégralement financés par le SDE35, est estimé à **376 173,25 € HT**.

Pour les travaux d'effacement des réseaux, les participations prévisionnelles de la commune sont établies comme suit, aux conditions financières de l'année 2026 :

- **Réseau d'éclairage public** : participation communale estimée à 20 347,89 €, sans TVA supplémentaire à la charge de la commune ;

- **Infrastructures de télécommunications** : participation communale estimée à 45 959,25 € TTC, comprenant 38 299,37 € HT et 7 659,87 € de TVA.

La participation totale prévisionnelle de la commune s'élève ainsi à **66 307,14 € TTC**.

La convention prévoit un règlement en deux échéances : un acompte correspondant à 50 % du montant prévisionnel de la participation lorsque les travaux seront en cours de réception, puis le solde sur la base du bilan général et définitif de l'opération.

Les délais indicatifs de réalisation des travaux d'effacement de réseaux sont estimés à six mois. La convention précise également que toute modification du programme ou de l'enveloppe financière prévisionnelle devra faire l'objet d'un avenant.

Enfin, la convention d'engagement doit être retournée au SDE35 au plus tard le 10 décembre 2026 pour bénéficier des conditions financières établies pour l'année 2026.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ayant entendu l'exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L. 2422-12 ;

Vu la convention proposée par le SDE35 relative à l'opération d'effacement de réseaux rue de Dol, dossier n° PE22-1400, établie aux conditions financières de l'année 2026 ;

Considérant l'intérêt de coordonner les travaux d'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications ;

Considérant la désignation du SDE35 comme maître d'ouvrage unique de l'opération ;

Considérant les modalités techniques, administratives et financières prévues par la convention ;

Considérant la nécessité de formaliser l'engagement de la commune afin de permettre au SDE35 de commander les travaux correspondants ;

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20261105-D88_2026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** la convention proposée par le SDE 35 relative à la réalisation des travaux d'effacement de réseaux rue de Dol ;

- **PREND ACTE** du montant prévisionnel de la participation communale fixé à 66 307,14 € TTC, étant précisé que le montant définitif sera établi à l'issue de l'opération conformément aux stipulations de la convention ;

- **S'ENGAGE** à prévoir les crédits nécessaires au financement de la participation communale ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution, dans le respect des dispositions conventionnelles approuvées par le conseil municipal ;

- **CHARGE** M. le Maire de transmettre la convention signée au SDE35.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

La Fresnais, le 5 novembre 2026

Le Secrétaire de séance,
Guillaume GUÉRAULT

Le Maire,
Eric POUSSIN

MAIRIE de La Fresnais
35 - Ille-et-Vilaine